

<https://ricochets.cc/En-toute-quatimini-l-enquete-publique-sur-le-reacteur-no-2-de-la-centrale-nucleaire-du-Tricastin.html>



# Drôme : participez à l'enquête publique sur la prolongation éventuelle du réacteur n°2 de la centrale nucléaire de



Publication date: lundi 14 novembre 2022  
**Tricastin**

- Les Articles -

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Comme d'hab, quasiment aucune information concernant l'enquête publique qui vient de s'ouvrir concernant le réacteur n° 2 de la centrale nucléaire du Tricastin. Mais nous veillons et vous relayons le lien de cette enquête publique où chacun.e peut déposer un avis pour savoir si les mesures d'EDF prises après la quatrième visite décennale du réacteur n° 2, en 2021, peuvent permettre une prolongation pour dix ans de plus du réacteur.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

- ▶ Donc, n'hésitez pas à laisser votre avis ici <https://www.registre-dematerialise.fr/4255/>

Il est aussi possible de se rendre dans les lieux de consultation où le dossier de présentation du projet est consultable en version papier et numérique (à la Mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux) ainsi qu'un registre d'enquête publique papier. Liste des lieux ici <https://www.registre-dematerialise.fr/4255/deroulement>

## Pourquoi une Enquête Publique ?

**En France, le code de l'environnement prévoit que les réacteurs électronucléaires doivent faire l'objet d'un réexamen approfondi tous les 10 ans dont les objectifs sont :**

- apprécier la situation de l'installation au regard des règles qui lui sont applicables ;
- actualiser l'appréciation des risques ou inconvénients que peut présenter l'installation pour les intérêts visés à l'article L.593-1 du code de l'environnement (la sécurité, la santé et la salubrité publiques ou la protection de la nature et de l'environnement) en prenant en compte les meilleures pratiques internationales.

Au-delà de la 35e année de fonctionnement d'un réacteur, les dispositions proposées par l'exploitant - pour remédier aux anomalies constatées ou pour améliorer la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement - lors des réexamens sont soumises, après enquête publique, à la procédure d'autorisation par l'ASN mentionnée à l'article L. 593-15 du code de l'environnement.

EDF ayant remis son rapport de conclusion de réexamen du réacteur à l'ASN, l'enquête publique doit permettre au public de se prononcer sur les conditions de la poursuite de son fonctionnement à l'issue du réexamen.

## Quelques liens utiles :

- ▶ [Tricastin, une centrale à arrêter en urgence](#)
- ▶ [Que se passe-t-il d'inquiétant sur le réacteur nucléaire n°1 au Tricastin ?](#)
- ▶ [Un cadre de la centrale du Tricastin se déclare Â« lanceur d'alerte Â»](#)
- ▶ [Nucléaire : les lanceurs d'alerte de Tricastin](#) - La centrale nucléaire de Tricastin, située dans la Drôme, fait partie des plus anciennes du parc nucléaire français. Nombreuses sont les inquiétudes la concernant, que ce soit dans les rangs des écologistes ou au sein même des employés d'EDF, jusqu'à en arriver à passer devant la justice.
- ▶ [Uranium : la face cachée du nucléaire français](#)